



Medaille du travail

Par Shiny_Phil

Bonjour,
je suis entrain de formaliser ma demande de médaille du travail Vermeil et je viens de retrouver une attestation employeur qui ne figurait pas dans la demande de la médaille argent. Est-ce que je peux l'ajouter à ma demande vermeil ? Quel texte officiel affirme ou infirme cette possibilité ? Merci d'avance.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Je ne comprends pas vraiment, mais en principe, il est tout à fait possible d'ajouter cette attestation à votre demande de médaille Vermeil. En effet, chaque demande est instruite de manière indépendante, et vous devez fournir l'ensemble des justificatifs nécessaires pour la nouvelle décoration.

L'attestation de travail retrouvée peut être un élément important pour justifier votre ancienneté et votre expérience professionnelle. Il est donc pertinent de l'inclure dans votre dossier pour la médaille Vermeil.